



# RAPPORTS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 28 septembre  
2023

Commission Finances

# Sommaire

## Direction des Finances

101	BUDGET DEPARTEMENTAL 2023 - Recours aux dépenses imprévues d'investissement - Association Sauvegarde 71 .....	2
102	BUDGET DEPARTEMENTAL 2023 - Recours aux dépenses imprévues d'investissement - SCIC Demeures ACCESS .....	6
103	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - Répartition 2023 .....	10

## Direction des affaires juridiques

104	INDEMNITES DE SINISTRE - INFORMATION .....	21
105	MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - INFORMATION .....	24
106	REPRESENTATION EN JUSTICE - INFORMATION .....	44

## Direction des ressources humaines et des relations sociales

107	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Emplois temporaires .....	49
108	RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET ASTREINTES - Directeurs des foyers de l'enfance .....	53

**Direction des Finances**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 101**

**BUDGET DEPARTEMENTAL 2023**

**Recours aux dépenses imprévues d'investissement - Association Sauvegarde 71**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**• Rappel du contexte**

Conformément aux articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante peut porter au budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour les dépenses imprévues. Ce crédit est employé par l'ordonnateur pour faire face à des dépenses en vue desquelles les crédits ouverts sont inexistantes ou insuffisants. Il doit ensuite rendre compte à l'Assemblée délibérante de l'emploi de ce crédit.

**• Présentation de la demande**

Face à l'accroissement de la demande des dispositifs d'accueil d'urgence et la mise à l'abri des mineurs non-accompagnés, l'association Sauvegarde 71 a proposé à la Commission de sélection des appels à projet la création d'une structure DAUMA (Dispositif d'accueil d'urgence et de mise à l'abri) dans le Mâconnais, à Sancé.

Néanmoins, des négociations entre le porteur de projet et sa banque perdurent, entravant les délais. Pour autant, l'acquisition rapide des locaux représente une nécessité pour l'installation et la réussite du projet en garantissant l'offre d'achat en cours. Par ailleurs, l'achat de l'hôtel convoité, dans son entièreté, permettrait l'usage exclusif du DAUMA dans des conditions matérielles d'accueil optimales et flexibles.

Ainsi, considérant l'attention particulière portée par le Département de Saône-et-Loire à la prévention et protection de l'enfance, il a été décidé lors de la Commission permanente du 7 juillet 2023 d'octroyer à l'association Sauvegarde 71 une subvention d'investissement à hauteur de 300 000 €, afin d'assurer l'établissement et la pérennité du projet, s'inscrivant dans la politique du Département.

Pour mobiliser les fonds nécessaires à ces dépenses, un montant de 300 000 € a été prélevé de l'enveloppe des dépenses imprévues votée sur l'exercice 2023 (annexe 1).

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le virement de crédit a été opéré en dépenses au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 300 000 €
- Chapitre 20, article 20422, subvention d'équipement personne de droit privé bâtiment : + 300 000 €

Cette décision de virement de crédits a été transmise en Préfecture le 5 juillet 2023 et au comptable public le 6 juillet 2023. |

Il vous est proposé :

- de prendre acte de cette décision de virement de crédits de 300 000 €.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

Dépenses imprévues : Décision n°2023-3

**DÉCISION PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Article 020 « Dépenses imprévues »**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2022 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le budget primitif 2023,

Reconnaissant que le département de Saône-et-Loire favorise les initiatives facteurs de dynamisme et d'attractivité de son territoire ;

Le considérant également comme étant un département pionnier dans la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, principalement en raison de la mise en place d'une politique ambitieuse et robuste en la matière. Il soutient notamment avec ferveur les programmes d'action de sa politique sociale et médico-sociale en faveur de l'enfance (articles L.312-4 et L.312-5 du Code de l'action sociale et des familles).

Face à l'accroissement de la demande des dispositifs d'accueil d'urgence et la mise à l'abri des mineurs non-accompagnés, l'association Sauvegarde 71 a proposé à la Commission de sélection des appels à projet la création d'une structure DAUMA (dispositif d'accueil d'urgence et de mise à l'abri) dans le Mâconnais, à Sancé.

Néanmoins, des négociations entre le porteur de projet et sa banque perdurent, entravant les délais. Pour autant, l'acquisition rapide des locaux représente une nécessité pour l'installation et la réussite du projet en garantissant l'offre d'achat en cours. Par ailleurs, l'achat de l'hôtel convoité, dans son entièreté, permettrait l'usage exclusif du DAUMA dans des conditions matérielles d'accueil optimales et flexibles.

Ainsi, considérant l'attention particulière portée par le département de Saône-et-Loire à la prévention et protection de l'enfance, il est proposé d'octroyer à l'association Sauvegarde 71 une subvention d'investissement à hauteur de 300 000 €, afin d'assurer l'établissement et la pérennité du projet, s'inscrivant dans la politique du département.

Considérant la nécessité de procéder à une dépense d'investissement non prévue au budget 2023 ;

**DECIDE**

**Article 1** : Un virement de crédit est opéré au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 300 000 €
- Chapitre 20, article 20422, subvention d'équipement personne de droit privé bâtiment : + 300 000 €

**Article 2** : La présente décision fera l'objet d'une information lors de la prochaine Assemblée délibérante et figurera au registre des délibérations de la Collectivité.

**Article 3** : Le Président du Département est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au Comptable de la Collectivité ;
- à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **03 JUL. 2023**

Le Président,  
André ACCARY



**Direction des Finances**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 102**

**BUDGET DEPARTEMENTAL 2023**

**Recours aux dépenses imprévues d'investissement - SCIC Demeures ACCESS**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**• Rappel [ du contexte ]**

[ Conformément aux articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante peut porter au budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour les dépenses imprévues. Ce crédit est employé par l'ordonnateur pour faire face à des dépenses en vue desquelles les crédits ouverts sont inexistantes ou insuffisants. Il doit ensuite rendre compte à l'Assemblée délibérante de l'emploi de ce crédit.

**• Présentation de la demande**

[ La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Demeures ACCESS, engagée aux côtés du Département depuis sa création, participe et contribue à la mise en place de cette politique solidarité départementale en matière de logement social, tant en sa qualité d'aménageur-constructeur que de celle de maître d'œuvre.

Cependant, en dépit d'une reprise en main depuis 2022, et de la mise en place d'audits visant à éclairer la situation financière et la pérennité de la structure, les négociations entreprises avec les actionnaires ne trouvent pas à ce jour d'issue favorable permettant de répondre à son besoin impératif de trésorerie.

Aussi, considérant l'attention particulière portée par le Département de Saône-et-Loire aux difficultés financières accrues rencontrées par la SCIC Demeures ACCESS et l'urgence d'une avance de trésorerie, il a été décidé d'octroyer lors de l'Assemblée départementale du 30 juin 2023 un soutien de trésorerie exceptionnel de 500 000 € à la SCIC Demeures ACCESS sous forme d'une avance remboursable.

Pour mobiliser les fonds nécessaires à ces dépenses, un montant de 500 000 € a été prélevé de l'enveloppe des dépenses imprévues votée sur l'exercice 2023 (annexe 1). ]

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le virement de crédit a été opéré en dépenses au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 500 000 €
- Chapitre 27 : article 2748, autres prêts : + 500 000 €

Cette décision de virement de crédits a été transmise en Préfecture le 29 juin 2023 et au comptable public le 30 juin 2023.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de cette décision de virement de crédits de 500 000 €.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**Dépenses imprévues : Décision n°2023-2**

**DÉCISION PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT  
Article 020 « Dépenses imprévues »**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2022 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le budget primitif 2023,

Considérant l'engagement immuable du département de Saône-et-Loire en termes de politique de logement social, notamment illustré par le copilotage avec l'Etat du Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Considérant également la primordialité de préserver ses programmes d'interventions, favorisant l'accès et le maintien des ménages les plus fragiles dans le logement autonome.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Demeures ACCESS, engagée aux côtés du Département depuis sa création, participe et contribue inébranlablement à la mise en place de cette politique solidarité départementale en matière de logement social, tant en sa qualité d'aménageur-constructeur que de celle de maître d'œuvre.

Cependant, en dépit d'une reprise en main depuis 2022, et de la mise en place d'audits visant à éclairer la situation financière et la pérennité de la structure, les négociations entreprises avec les actionnaires ne trouvent pas à ce jour d'issue favorable permettant de répondre à son besoin impératif de trésorerie.

Aussi, considérant l'attention particulière portée par le département de Saône-et-Loire aux difficultés financières accrues rencontrées par la SCIC Demeures ACCESS et l'urgence d'une avance de trésorerie,

Il est proposé d'octroyer un soutien de trésorerie exceptionnel de 500 000 € à la SCIC Demeures ACCESS sous forme d'une avance remboursable,

Considérant la nécessité de procéder à une dépense d'investissement non prévue au budget 2023 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Un virement de crédit est opéré au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 500 000 €
- Chapitre 27, article 2748, autres prêts : + 500 000 €

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la publication de la présente décision, soit auprès du Président du Conseil départemental pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

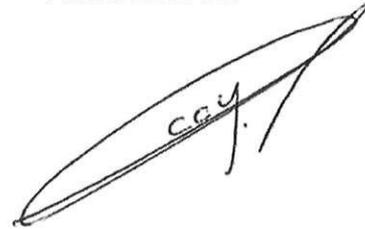
**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'une information lors de la prochaine Assemblée délibérante et figurera au registre des délibérations de la Collectivité.

**Article 3 :** Le Président du Département est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au Comptable de la Collectivité ;
- à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 28 JUIN 2023

Le Président,  
André ACCARY



**Direction des Finances**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 103**

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

**Répartition 2023**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**• Rappel du cadre législatif**

Conformément à l'article 1648 A du Code général des impôts (CGI), il appartient au Conseil départemental de se prononcer sur la répartition du Fonds départemental substitué au dispositif de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et de leurs groupements.

Au moment de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une cotisation-relais en 2010, les modalités d'alimentation et de répartition du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ont été modifiées.

Si la décision de répartition revient au Conseil départemental, les ressources alimentant le Fonds sont notifiées par l'Etat via les services préfectoraux et proviennent de ses crédits budgétaires.

La répartition de ce Fonds n'a donc pas de traduction dans les comptes du Département et ne présente pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité.

**• Présentation de la demande**

Pour l'exercice 2023, le montant du Fonds s'élève à 1 273 554 €.

Conformément à la Loi de finances pour 2023, son montant est maintenu par rapport à celui de 2022.

**1) Répartition du Fonds entre les groupements de communes et les communes « défavorisés »**

Il est proposé de répartir cette somme entre EPCI et communes « défavorisés » du Département selon la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle, et donc du Fonds, en 2011 :

Soit, pour 2023, la répartition suivante :

<b>Proposition de répartition 2023 du Fonds de péréquation de TP</b>		
Communes « défavorisées »	1 222 357,00 €	95,98 %
EPCI « défavorisés »	51 197,00 €	4,02 %
<b>TOTAL à répartir (2023)</b>	<b>1 273 554,00 €</b>	<b>100 %</b>

Conformément à l'article 1648 A du CGI, il appartient au Conseil départemental d'établir la liste des communes et de leurs groupements « défavorisés », c'est-à-dire ceux dont le potentiel fiscal se situe en-deçà de la moyenne départementale ou présentant des charges importantes par rapport à la moyenne.

D'autres critères objectifs peuvent contribuer à la répartition, sous réserve que leur incidence reste secondaire.

Le **potentiel fiscal** correspond à la somme des produits théoriques de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), en appliquant les taux moyens nationaux. Il est majoré des autres produits de taxes professionnelles, de la fraction de correction liée à la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, de la fraction compensatoire de TVA notamment.

Il représente alors les ressources fiscales théoriques mobilisables par la commune ou l'EPCI.

## 2) Attribution des communes « défavorisées »

Il est proposé que soient éligibles au FDPTP, les communes présentant un potentiel financier par habitant (population DGF) inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes du Département.

Le **potentiel financier** équivaut au **potentiel fiscal**, majoré de la dotation forfaitaire et minoré des prélèvements sur la fiscalité. Il correspond ainsi aux ressources théoriques mobilisables par la commune.

La **population DGF** est la population totale de la commune majorée des résidences secondaires.

En Saône-et-Loire, la moyenne des potentiels financiers communaux par habitant est de 780,61 € / habitant (elle était de 738,72 € / habitant en 2022). Les 319 communes présentant en 2023 un ratio inférieur sont éligibles à une attribution au titre du FDPTP.

Il est ensuite proposé de procéder à la répartition entre ces communes selon les critères suivants :

- pour 55 %, en fonction de la faiblesse du potentiel financier par habitant de ces communes,
- pour 45 %, en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes.

L'**effort fiscal** correspond au rapport entre le produit des impôts directs locaux et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale à laquelle la commune soumet ses contribuables.

La combinaison de ces deux ratios permet de caractériser les communes disposant de faibles ressources par rapport aux autres communes éligibles et une pression fiscale relativement élevée.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n°1 annexé au présent rapport.

## 3) Attribution des groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés »

Selon les mêmes principes que les années précédentes, il est proposé que les six premiers groupements disposant du potentiel fiscal par habitant (population DGF) le plus faible reçoivent une fraction du Fonds. Pour 2023, il doit être ainsi inférieur ou égal à 194,31 € / habitant (ce seuil était de 178,96 €/hab. en 2022).

Pour cette année, au regard de ce critère, les mêmes EPCI éligibles au fonds en 2022 le sont aussi en 2023.

La répartition entre ces groupements est alors calculée en proportion de ce critère d'éligibilité et par le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) de chaque groupement.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n° 2 annexé au présent rapport. |

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

[Cette décision n'a pas d'incidence sur le budget du Département.]

Il vous est proposé :

- Conformément aux délibérations du Conseil général du 16 décembre 2011 et du Conseil départemental du 24 septembre 2015 relatives à la répartition de ce Fonds, ainsi que les suivantes, de retenir pour les communes « défavorisées », c'est-à-dire celles dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des communes du Département, les critères de répartition suivants :

- pour 55 % en fonction de l'inverse du potentiel financier rapporté à la population Dotation globale de fonctionnement (DGF) de ces communes,
- pour 45 % en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes ;

- Conformément aux délibérations du Conseil général du 26 septembre 2014 et suivantes relatives à la répartition du Fonds, de retenir pour les groupements à fiscalité propre « défavorisés » les critères de répartition suivants :

- entre les six premiers groupements d'après leur potentiel fiscal par habitant (population DGF) par ordre croissant,
- à raison de leur potentiel fiscal par habitant pondéré par la population et par le coefficient d'intégration fiscale de chaque groupement ;

- Conformément aux délibérations du Conseil départemental du 20 septembre 2018 et suivantes relatives à la répartition du Fonds, d'approuver la répartition détaillée aux annexes n°1 et 2 jointes, soit au total :

- pour les 319 communes « défavorisées » (95,98% du total à répartir) : 1 222 357 €,
- pour les 6 groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés » (4,02%) : 51 197 €.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

## DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

## FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2023

## DOTATION POUR LES COMMUNES "DEFAVORISEES"

NOMBRE DE COMMUNES "DEFAVORISEES" :

319

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71001	ABERGEMENT-DE-CUISERY	4 147,00
71002	ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	4 349,00
71003	ALLEREY-SUR-SAONE	3 714,00
71004	ALLERIOT	3 596,00
71007	AMEUGNY	3 597,00
71008	ANGLURE-SOUS-DUN	3 720,00
71010	ANTULLY	3 456,00
71011	ANZY-LE-DUC	3 764,00
71012	ARTAIX	3 816,00
71013	AUTHUMES	3 971,00
71018	BANTANGES	4 237,00
71021	BARON	3 795,00
71023	BAUDRIERES	3 797,00
71024	BAUGY	3 538,00
71025	BEAUBERY	3 686,00
71026	BEAUMONT-SUR-GROSNE	4 081,00
71027	BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	3 895,00
71028	BEAUVERNOIS	3 793,00
71029	BELLEVESVRE	3 956,00
71030	BERGESSERIN	3 364,00
71033	BEY	4 144,00
71034	BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	3 737,00
71035	BISSY-LA-MACONNAISE	3 829,00
71036	BISSY-SOUS-UXELLES	3 587,00
71039	BLANOT	3 562,00
71041	BOIS-SAINTE-MARIE	4 100,00
71042	BONNAY-SAINT-YTHAIRE	3 562,00
71043	BORDES	3 861,00
71044	BOSJEAN	3 716,00
71045	BOUHANS	4 256,00
71048	BOURG-LE-COMTE	3 928,00
71050	BOURGVILAIN	3 761,00
71052	BOYER	3 986,00
71054	BRAGNY-SUR-SAONE	3 999,00
71058	BRESSE-SUR-GROSNE	3 828,00
71060	BRIANT	3 808,00
71061	BRIENNE	4 205,00
71063	BROYE	3 680,00
71064	BRUAILLES	3 535,00
71065	BUFFIERES	3 775,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71066	BURGY	3 570,00
71067	BURNAND	3 448,00
71070	BUXY	4 111,00
71071	CERON	3 602,00
71072	CERSOT	3 977,00
71077	CHAMBILLY	4 198,00
71079	CHAMPAGNAT	3 867,00
71080	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	4 146,00
71089	CHAPELLE-DE-BRAGNY	3 565,00
71091	CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE	3 947,00
71092	CHAPELLE-NAUDE	3 635,00
71093	CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	3 944,00
71097	CHAPELLE-THECLE	4 445,00
71098	CHARBONNAT	3 514,00
71101	CHARETTE-VARENNES	4 109,00
71102	CHARMEE	3 888,00
71104	CHARNAY-LES-CHALON	3 753,00
71110	CHASSIGNY-SOUS-DUN	3 443,00
71111	CHASSY	3 748,00
71112	CHATEAU	3 384,00
71115	CHATEL-MORON	3 589,00
71116	CHATENAY	3 626,00
71119	CHAUDENAY	3 630,00
71121	CHAUX	4 810,00
71128	CHIDDES	3 344,00
71131	CIEL	3 625,00
71134	NAVOUR-SUR-GROSNE	3 690,00
71135	CLESSE	3 568,00
71136	CLESSY	3 910,00
71139	COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	3 902,00
71141	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	3 572,00
71145	CORMATIN	3 891,00
71146	CORTAMBERT	3 387,00
71147	CORTEVAIX	3 643,00
71148	COUBLANC	3 436,00
71151	CREOT	3 515,00
71155	CRONAT	3 927,00
71156	CRUZILLE	3 534,00
71159	CULLES-LES-ROCHES	4 277,00
71161	CURDIN	3 885,00
71163	CURTIL-SOUS-BUFFIERES	3 434,00
71167	DAMEREY	4 526,00
71168	DAMPIERRE-EN-BRESSE	4 002,00
71169	DAVAYE	3 753,00
71173	DEVROUZE	4 029,00
71175	DICONNE	4 049,00
71177	DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	4 106,00
71178	DOMPIERRE-LES-ORMES	3 991,00
71181	DONZY-LE-PERTUIS	3 848,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71185	DYO	3 511,00
71186	ECUELLES	4 201,00
71190	EPINAC	4 463,00
71193	ETRIGNY	3 634,00
71194	FARGES-LES-CHALON	3 502,00
71195	FARGES-LES-MACON	3 436,00
71196	FAY	3 701,00
71198	FLACEY-EN-BRESSE	3 942,00
71199	FLAGY	3 508,00
71200	FLEURY-LA-MONTAGNE	4 412,00
71201	FLEY	3 823,00
71203	FONTENAY	3 504,00
71205	FRANGY-EN-BRESSE	4 390,00
71206	FRETTE	4 140,00
71207	FRETTERANS	4 308,00
71208	FRONTENARD	3 985,00
71209	FRONTENAUD	3 967,00
71214	GENOUILLY	4 152,00
71216	GERMAGNY	4 560,00
71217	GERMOLLES-SUR-GROSNE	3 501,00
71218	GIBLES	3 372,00
71219	GIGNY-SUR-SAONE	4 175,00
71224	GRANDVAUX	3 668,00
71225	GRANGES	3 390,00
71228	GUERFAND	4 274,00
71229	GUERREAUX	3 856,00
71231	GUICHE	4 048,00
71233	HOPITAL-LE-MERCIER	3 670,00
71234	HUILLY-SUR-SEILLE	4 265,00
71237	IGORNAY	3 653,00
71238	IGUERANDE	3 919,00
71239	ISSY-L'EVEQUE	3 999,00
71240	JALOGNY	3 718,00
71242	JONCY	3 687,00
71243	JOUDES	4 017,00
71244	JOUVENCON	4 403,00
71245	JUGY	4 057,00
71246	JUIF	3 375,00
71247	JULLY-LES-BUXY	4 028,00
71249	LAIVES	4 389,00
71250	LAIZE	3 662,00
71251	LAIZY	3 539,00
71252	LALHEUE	4 395,00
71253	LANS	3 998,00
71254	LAYS-SUR-LE-DOUBS	4 084,00
71255	LESME	3 481,00
71256	LESSARD-EN-BRESSE	4 509,00
71257	LESSARD-LE-NATIONAL	3 847,00
71259	LIGNY-EN-BRIONNAIS	3 837,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71261	LOISY	4 182,00
71262	LONGEPIERRE	3 869,00
71264	LOURNAND	3 645,00
71268	LUGNY-LES-CHAROLLES	3 536,00
71271	MAILLY	3 582,00
71273	MALTAT	3 836,00
71274	MANCEY	4 355,00
71277	MARCILLY-LES-BUXY	4 153,00
71279	LE ROUSSET-MARIZY	3 250,00
71283	MARNAY	3 919,00
71284	MARTAILLY-LES-BRANCION	3 654,00
71290	MAZILLE	3 979,00
71291	MELAY	4 476,00
71293	MENETREUIL	4 405,00
71295	MERVANS	4 724,00
71296	MESSEY-SUR-GROSNE	4 335,00
71300	MIROIR	3 738,00
71301	MONT	3 587,00
71303	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	3 702,00
71307	MONTCEAUX-L'ETOILE	3 766,00
71308	MONTCEAUX-RAGNY	3 494,00
71311	MONTCONY	3 580,00
71312	MONTCOY	4 573,00
71313	MONTHELON	3 531,00
71314	MONTJAY	3 896,00
71315	MONT-LES-SEURRE	4 134,00
71316	MONTMELARD	3 967,00
71317	MONTMORT	3 408,00
71318	MONTPONT-EN-BRESSE	3 671,00
71319	MONTRET	3 537,00
71324	MOROGES	3 899,00
71325	MOTTE-SAINT-JEAN	3 841,00
71326	MOUTHIER-EN-BRESSE	3 510,00
71327	MUSSY-SOUS-DUN	3 866,00
71328	NANTON	4 429,00
71329	NAVILLY	3 842,00
71330	NEUVY-GRANDCHAMP	3 766,00
71331	NOCHIZE	3 055,00
71332	ORMES	3 990,00
71333	OSLON	4 258,00
71334	OUDRY	3 566,00
71336	OUROUX-SUR-SAONE	4 055,00
71337	OYE	3 550,00
71338	OZENAY	3 382,00
71339	OZOLLES	3 314,00
71340	PALINGES	3 771,00
71344	PASSY	3 233,00
71348	PERRIGNY-SUR-LOIRE	3 787,00
71352	PLANOIS	4 055,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71353	PLOTTES	3 963,00
71354	POISSON	3 788,00
71355	PONTOUX	4 077,00
71357	POURLANS	4 147,00
71358	PRESSY-SOUS-DONDIN	3 152,00
71359	PRETY	3 748,00
71362	PRUZILLY	4 009,00
71363	PULEY	3 468,00
71364	RACINEUSE	4 444,00
71365	RANCY	3 922,00
71366	RATENELLE	4 089,00
71367	RATTE	3 566,00
71368	RECLESNE	3 251,00
71370	RIGNY-SUR-ARROUX	3 694,00
71373	ROMENAY	3 646,00
71374	ROSEY	3 796,00
71377	ROYER	3 503,00
71379	SAGY	3 566,00
71380	SAILLENARD	4 054,00
71382	SAINT-AGNAN	4 351,00
71384	SAINT-AMBREUIL	3 992,00
71386	SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	3 859,00
71387	SAINT-ANDRE-LE-DESERT	3 408,00
71389	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	3 935,00
71392	SAINT-BOIL	4 046,00
71393	SAINT-BONNET-DE-CRAY	3 567,00
71395	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	3 479,00
71396	SAINT-BONNET-EN-BRESSE	4 485,00
71397	SAINTE-CECILE	3 593,00
71398	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	4 158,00
71399	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	3 732,00
71400	SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	3 326,00
71401	SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	3 944,00
71402	SAINT-CYR	3 894,00
71403	SAINT-DENIS-DE-VAUX	3 568,00
71405	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE	3 839,00
71408	SAINT-EDMOND	4 131,00
71409	SAINT-EMILAND	3 696,00
71410	SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	3 691,00
71415	SAINTE-FOY	4 080,00
71419	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	4 011,00
71420	SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	4 123,00
71421	SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	3 632,00
71422	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY	4 501,00
71423	SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE	4 104,00
71426	SAINTE-HELENE	3 829,00
71428	SAINT-IGNY-DE-ROCHE	3 928,00
71430	SAINT-JEAN-DE-VAUX	3 897,00
71431	SAINT-JEAN-DE-TREZY	3 748,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71433	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	3 470,00
71434	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	3 881,00
71438	SAINT-LEGER-DU-BOIS	3 465,00
71439	SAINT-LEGER-LES-PARAY	4 096,00
71441	SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE	3 872,00
71446	SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	3 637,00
71447	SAINT-MARD-DE-VAUX	3 759,00
71449	SAINT-MARTIN-D'AUXY	4 057,00
71451	SAINT-MARTIN-DE-LIXY	3 519,00
71453	SAINT-MARTIN-DU-LAC	3 656,00
71454	SAINT-MARTIN-DU-MONT	3 641,00
71455	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE	3 569,00
71456	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	4 373,00
71457	SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS	3 860,00
71460	SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY	3 668,00
71462	SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	4 452,00
71463	SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	3 597,00
71464	SAINT-MAURICE-LES-COUCHES	4 045,00
71469	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	4 200,00
71470	SAINT-POINT	3 508,00
71471	SAINT-PRIVE	3 814,00
71473	SAINT-RACHO	3 295,00
71474	SAINTE-RADEGONDE	3 638,00
71481	SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	3 435,00
71483	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	3 363,00
71484	SAINT-USUGE	3 906,00
71485	SAINT-VALLERIN	3 613,00
71489	SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	3 865,00
71490	SAINT-VINCENT-BRAGNY	3 544,00
71491	SAINT-YAN	3 563,00
71495	SALORNAY-SUR-GUYE	3 904,00
71501	SASSANGY	3 864,00
71503	SAULES	4 298,00
71504	SAUNIERES	3 391,00
71505	SAVIANGES	3 647,00
71506	SAVIGNY-EN-REVERMONT	3 823,00
71507	SAVIGNY-SUR-GROSNE	3 321,00
71508	SAVIGNY-SUR-SEILLE	4 280,00
71510	SEMUR-EN-BRIONNAIS	4 448,00
71514	SENS-SUR-SEILLE	4 652,00
71515	SERCY	3 462,00
71516	SERLEY	3 939,00
71517	SERMESSE	4 315,00
71519	SERRIGNY-EN-BRESSE	3 562,00
71521	SIGY-LE-CHATEL	3 829,00
71523	SIMARD	3 534,00
71524	SIVIGNON	3 714,00
71528	SORNAY	3 726,00
71529	SUIN	3 595,00

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2023
71532	TAIZE	3 617,00
71533	TANCON	3 853,00
71534	TARTRE	4 448,00
71538	THUREY	4 303,00
71541	TORPES	3 570,00
71542	TOULON-SUR-ARROUX	4 152,00
71544	TOUTENANT	3 816,00
71545	TRAMAYES	4 077,00
71547	TRIVY	3 747,00
71548	TRONCHY	4 168,00
71549	TRUCHERE	3 730,00
71550	UCHIZY	3 435,00
71552	UXEAU	3 817,00
71554	VARENNE-L'ARCONCE	3 288,00
71555	VARENNES-LE-GRAND	3 849,00
71557	VARENNE-SAINT-GERMAIN	3 687,00
71558	VARENNES-SAINT-SAUVEUR	3 589,00
71561	VAUBAN	3 591,00
71562	VAUDEBARRIER	3 341,00
71563	VAUX-EN-PRE	3 427,00
71565	VENDENESSE-SUR-ARROUX	3 806,00
71570	VERJUX	4 600,00
71571	VEROSVRES	3 299,00
71572	VERS	4 805,00
71573	VERSAUGUES	3 258,00
71577	VILLEGAUDIN	4 384,00
71578	CLUX-VILLENEUVE	3 904,00
71579	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	3 587,00
71580	VINCELLES	3 798,00
71582	LA VINEUSE SUR FREGANDE	3 387,00
71586	VIRY	3 292,00
71589	VITRY-SUR-LOIRE	3 904,00
71590	VOLESVRES	3 443,00
71591	FLEURVILLE	3 758,00
<b>Total général</b>		<b>1 222 357,00</b>

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2023

DOTATION POUR LES EPCI "DEFAVORISES"

NOMBRE DE EPCI "DEFAVORISES" : **6**

EPCI	Classement Pfi	Potentiel fiscal / pop DGF	Population DGF	Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Variable (1/ colonne 1) x colonne 2 x colonne 3	DOTATION 2023
CC BRESSE REVERMONT 71	1	112,4343879	10905	0,225158	21,8381	9 656,00 €
CC TERRES DE BRESSE	5	191,6369381	23894	0,180198	22,4678	9 935,00 €
CC DE MARCIGNY	3	145,2075245	6645	0,275457	12,6055	5 574,00 €
CC BRESSE NORD INTERCOM'	4	166,5222207	7313	0,346618	15,2221	6 731,00 €
CC DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS	2	143,1596894	5924	0,397541	16,4504	7 274,00 €
CC SUD COTE CHALONNAISE	6	194,3142236	12873	0,410588	27,2008	12 027,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>115,7846</b>	<b>51 197,00 €</b>

**Direction des affaires juridiques**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 104**

**INDEMNITES DE SINISTRE**

**INFORMATION**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

• **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances du Département quel que soit le type de contrat d'assurance et le montant de l'indemnité.

Le Président en informe le Conseil départemental à chacune de ses réunions.

• **Présentation de la demande**

Cette information est fournie en annexe sous forme de tableau retraçant les indemnités perçues suite aux dommages subis par le Département. Les indemnités sont perçues soit au titre des contrats d'assurance souscrits par le Département, soit au titre des recours directs effectués par les services départementaux.

Il vous est proposé :

- de prendre acte des informations relatives à ces acceptations d'indemnités de sinistre qui figurent dans le tableau joint en annexe.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**INDEMNITES D'ASSURANCES - INFORMATION AD 28 SEPTEMBRE 2023**

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
<b>Direction du patrimoine et des moyens généraux (véhicules)</b>					
06/01/2023	100% MATERIEL	06/01/2023	344,27	GAN	règlements du 2/05/2023 au 10/082023
11/01/2023	0% MATERIEL	12/01/2023	7 001,70		
04/05/2023	100 % MATERIEL	04/05/2023	1 243,80		
28/02/2023	0 % MATERIEL	02/03/2023	490,80		
28/03/2023	0 % GRELE	30/03/2023	624,00		
21/06/2022	0 % GRELE	28/06/2022	6 292,58		
20/02/2023	100 % MATERIEL	27/02/2023	1 221,64		
25/04/2023	0% MATERIEL	25/04/2023	2 426,84		
15/06/2023	100 % MATERIEL	16/06/2023	699,96		
<b>Sous-total</b>			<b>20 345,59</b>		
<b>Direction des routes et des infrastructures</b>					
05/06/2023	Remise en place d'un support de signalisation	26/01/2023	149,38	C. G.	
31/10/2022	Nettoyage de chaussée	11/04/2023	576,07	Montceau Assurances Dommages	
21/10/2022	Nettoyage de chaussée	12/04/2023	880,14	MMA lard Assurance	
Inconnue	Garde-corps et balise	28/03/2023	1 299,02	MMA lard Assurance	
29/01/2023	Nettoyage de chaussée plus barrière de sécurité	27/03/2023	6 658,91	Macif Niort	
16/06/2022	Nettoyage de la chaussée	02/03/2023	159,22	B. R.	
15/11/2022	Chaussée et accotement	11/04/2023	1 841,52	MMA lard Assurance	
09/01/2023	Glissières de sécurité	30/03/2023	1 781,59	Macif Niort	
28/09/2023	Nettoyage de chaussée	23/02/2023	182,90	G. V.	
06/03/2023	Mise en place signalisation pour relevage d'un camion	25/05/2023	933,78	Abeille assurance	
12/06/2022	Portique de pont	01/06/2023	5 543,64	MMA lard Assurance	
03/09/2022	Panneaux de signalisation	11/04/2023	750,31	MAAF assurance	
07/01/2022	Panneau et parapet de pont	25/05/2023	2 355,22	Allianz assurance	

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
08/01/2022	Glissières de sécurité et pont	25/05/2023	4 282,20	Macif assurance	
09/01/2022	Nettoyage chaussée et panneau	25/05/2023	1 475,34	Abeille assurance	
28/09/2022	Glissières de sécurité	07/06/2023	2 043,72	Pacifica assurance	
19/09/2022	Panneaux de signalisation	10/01/2023	304,31	K. B.	
18/02/2023	Nettoyage de chaussée	25/05/2023	497,62	E. S.	
15/06/2022	Nettoyage de chaussée	21/06/2023	140,25	Aig Europe assurance	
07/03/2023	Sécurisation de la route par balisage	01/06/2023	150,03	T. V.	
25/12/2021	Réfection enrobé suite remorque de citerne en feu	07/06/2023	6 321,56	SMA assurance	
31/08/2020	Garde-corps	24/01/2023	1 691,12	JF P.	
21/12/2021	Chaussée endommagée et glissières de sécurité	20/07/2023	15 974,37	Axa France IARD	
11/11/2022	Feux tricolores	20/06/2023	2 684,00	BPCE assurance	
16/06/2022	Nettoyage de la chaussée	21/06/2023	273,65	SA Groupe Zephyr assurances	
04/12/2022	Mise en place signalisation suite à la panne d'un poids lourd	22/03/2023	284,20	Entreprise S U	
21/09/2021	Nettoyage de la chaussée	02/03/2023	1 249,59	C. F. A.	
<b>Sous-total</b>			<b>60 483,66</b>		
<b>Direction des affaires juridiques</b>					
09/06/2021	dommage électrique au collège La Châtaigneraie à Autun		5 659,65	GENERALI	chèque transmis le 12/04/2023
21/06/2022	sinistre grêle au collège René Cassin à Paray-Le-Monial		6 184,01	GENERALI	virement Paierie juillet 2023
28/03/2022	Vol à la MDS au Creusot		3 984,20	GENERALI	chèque transmis le 11/04/2023
<b>Sous-total</b>			<b>15 827,86</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>96 657,11</b>		

**Direction des affaires juridiques**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 105**

**MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT**  
**INFORMATION**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

• **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, d'une part pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés et des accords-cadres quelles que soient les procédures, et d'autre part pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation initiale et quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• **Présentation de la demande**

Cette information sur les marchés ainsi que sur les avenants passés est fournie en annexe.

Il vous est proposé :

- de prendre acte des informations relatives à ces marchés et avenants présentées dans les tableaux joints en annexe.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 1 : Désamiantage	AOO	20232371016CB	08.05.23	SAS VALGO 76650 PETIT COURONNE	22 930,00 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 2 : Fondations spéciales	AOO	20232371017CB	10.05.23	SAS PYRAMID 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES	57 290,00 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 3 : Démolition - Gros-œuvre	AOO	20232371018CB	10.05.23	SARL NOWACKI Construction 71290 CUISERY	189 270,69 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 4 : Etanchéité	AOO	20232371019CB	10.05.23	SARL RDV ETANCHEITE 71000 SANCE	19 971,06 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 5 : Charpentes bois - Murs à ossatures	AOO	20232371020CB	10.05.23	SARL GRESSARD PASCAL 71250 CLUNY	48 700,56 € (option comprise)	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 9 : Plâtrerie - Peinture	AOO	20232371021CB	10.05.23	SAS GPR 01009 BOURG-EN-BRESSE	75 092,75 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 10 : Menuiseries intérieures	AOO	20232371022CB	10.05.23	SARL AUDUC-MAROT 71570 ROMANECHÉ-THORINS	48 784,96 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 11 : Carrelage -Faïences	AOO	20232371023CB	10.05.23	SARL CARRELAGES BERRY 01390 SAINT-ANDRE-DE-BAGE	8 178,73 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 12 : Revêtements sols souples	AOO	20232371024CB	10.05.23	SAS MARTIN REBEUF 71300 MONTCEAU-LES-MINES	21 581,74 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 14 : Electricité	AOO	20232371025CB	10.05.23	SAS DUCLUT ET FILS 01750 FEILLENS	61 164,84 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 15 : Chauffage - Ventilation	AOO	20232371026CB	10.05.23	SANICONFORT 71300 MONTCEAU-LES-MINES	69 847,00 €	DPMG
Réfection des sous-stations de chauffage urbain et remplacement du TGBT au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES Lot n° 1 : Chauffage	MAPA	20232371027CF	10.05.23	Sa DALKIA 21008 DIJON Cedex	157 028,55 €	DPMG
Réfection des sous-stations de chauffage urbain et remplacement du TGBT au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES Lot n° 2 : Electricité	MAPA	20232371028CF	09.05.23	SAS COMALEC 71530 CRISSEY	64 409,55 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 1 : Désamiantage	AOO	20232371029CF	12.05.23	STMD 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG	134 995,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 2 : Gros œuvre - Démolition	AOO	20232371030CF	12.05.23	Groupement Sas MORAIS / Sarl MOREAU 71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS	198 979,26 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 3 : Charpente bois - Couverture bac acier	AOO	20232371031CF	15.05.23	BOURDON Frères 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	31 245,00 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 4 : Serrurerie - Petite charpente métallique - Menuiseries extérieures aluminium	AOO	20232371032CF	12.05.23	Sas ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	97 821,60 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 6 : Plâtrerie - Peinture - Isolation thermique par l'extérieur	AOO	20232371033CF	23.05.23	SMPP 71210 MONTCHANIN	256 011,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 7 : Faux-plafonds démontables	AOO	20232371034CF	12.05.23	SAS BONGLET 39001 LONS-LE-SAUNIER	40 804,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 8 : Carrelage - Faïence	AOO	20232371035CF	15.05.23	Sarl AM Carrelages Faïences 71670 LE BREUIL	57 615,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 9 : Résine	AOO	20232371036CF	12.05.23	Sas PROCESS SOL 21800 SENNECEY-LES-DIJON	39 950,95 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 10 : Revêtements de sols souples	AOO	20232371037CF	15.05.23	Sas REVERSO 71880 CHATENOY-LE-ROYAL	43 288,50 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 11 : Monte-charge accompagné	AOO	20232371038CF	15.05.23	ARATAL Attractive Mobility 71850 CHARNAY-LES-MACON	26 883,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 12 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	AOO	20232371039CF	15.05.23	DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	144 164,76 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 13 : Electricité - Courants forts et courants faibles	AOO	20232371040CF	12.05.23	SOCHALEG 71100 CHALON-SUR-SAONE	178 044,92 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 14 : Equipements de cuisine	AOO	20232371041CF	15.05.23	Sas PERRIER 71110 MARCIGNY	338 780,31 €	DPMG
Désamiantage du Centre d'exploitation de FLEURVILLE (marché complémentaire)	Négociée sans mise en concurrence	20232371042PP	21.04.23	SARL D3 88800 VITTEL	18 974,00 €	DPMG
Travaux grave émulsion sur les routes départementales - Année 2023	AOO	20232371043NB	26.05.23	COLAS France 71300 MONTCEAU-LES-MINES	596 019,00 €	DRI
RD 984 - LE BREUIL - Confortement de talus et reprise de chaussée au PR 8+510 à 9+100	MAPA	20232371044CF	01.06.23	COLAS France 71300 MONTCEAU-LES-MINES	215 765,00 €	DRI
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 3 : terrassements généraux - VRD - clôtures	AOO	20232371045PP	23.05.23	COLAS France 71300 MONTCEAU-LES-MINES	524 476,35 € (option comprise)	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 4 : fondations spéciales	AOO	20232371046PP	23.05.23	MENARD 69630 CHAPONOST	39 800,00 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 5 : gros œuvre	AOO	20232371047PP	23.05.23	BOURDON CONSTRUCTION 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	459 950,00 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 7 : couverture étanchéité	AOO	20232371048PP	23.05.23	Sarl DAZY 01750 REPLONGES	58 503,75 € (hors option)	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 9 : menuiserie extérieure aluminium	AOO	20232371049PP	23.05.23	Sas SAM 71000 MACON	31 840,00 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 10 : serrurerie	AOO	20232371050PP	23.05.23	Sas SAM 71000 MACON	42 430,00 € (option comprise)	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 11 : portails sectionnels	AOO	20232371051PP	23.05.23	AB FERMETURES 21600 LONGVIC	33 100,00 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 12 : plâtrerie - peinture - faux-plafonds	AOO	20232371052PP	23.05.23	SAS GPR 01009 BOURG-EN-BRESSE	55 666,54 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 13 : carrelages - faïences	AOO	20232371053PP	23.05.23	Carrelages BERRY 01380 SAINT-ANDRE-DE-BAGE	37 378,00 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 14 : menuiseries intérieures bois	AOO	20232371054PP	23.05.23	SARL AUDUC-MAROT 71570 ROMANECHÉ-THORINS	22 820,72 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 15 : couverture télescopique abri à sel	AOO	20232371055PP	24.05.23	BVL SERRULAC 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	56 777,80 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 17 : électricité	AOO	20232371056PP	23.05.23	Sarl DUCLUT et Fils 01570 FEILLENS	77 373,15 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 18 : photovoltaïque	AOO	20232371057PP	23.05.23	SMEE 71000 SENNECE-LES-MACON	83 405,20 €	DPMG
Contrat de Collaboration d'Accompagnement au recrutement du Directeur (trice) du Patrimoine et des moyens généraux	MAPA	20232371058PP	21.04.23	HADLEY SEARCH 92300 LEVALLOIS-PERRET	7 500,00 €	DRHRS
Campagne publicitaire en évènementiel dans le cadre de la caravane du Tour de France 2023 du 11 au 23 juillet 2023	MAPA	20232371059PP	12.06.23	Agence PANENKA 75012 PARIS	158 570,00 €	DIRCOM
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 6 : charpente métallique	AOO	20232371060PP	24.05.23	LES CONSTRUCTIONS METALLIQUES MONT SARL 42720 BRIENNON	99 172,91 €	DPMG
Construction du centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 16 : chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - sanitaires	AOO	20232371061PP	23.05.23	NOVELIO SARL 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	140 000,00 €	DPMG
Remplacement des menuiseries du bâtiment B et gestion du radon en SEGPA au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 1 : désamiantage	MAPA	20232371062CF	01.06.23	SARL D3 88800 VITTEL	34 759,00 €	DPMG
Remplacement des menuiseries du bâtiment B et gestion du radon en SEGPA au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 2 : Gros-œuvre	MAPA	20232371063CF	01.06.23	Sas DUFRAIGNE 71400 AUTUN	28 310,16 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Remplacement des menuiseries du bâtiment B et gestion du radon en SEGPA au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 3 : Menuiseries PVC	MAPA	20232371064CF	02.06.23	Ets GENEVOIS-BASSET 71210 MONTCHANIN	128 828,00 €	DPMG
Remplacement des menuiseries du bâtiment B et gestion du radon en SEGPA au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 4 : Ventilation	MAPA	20232371065CF	01.06.23	BOURDON PLOMBERIE 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	49 500,00 €	DPMG
Remplacement des menuiseries du bâtiment B et gestion du radon en SEGPA au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 5 : Electricité	MAPA	20232371066CF	01.06.23	COMALEC 71530 CRISSEY	11 161,16 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble modulaires pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à l'Espace duhesme à MACON	MAPA	20232371067PP	12.06.23	Atelier d'Architecture SERIZIAT groupé avec Bureau d'Etudes Lyonnais (BEL) et COLOMB Etude Béton Armé 69760 LIMONEST	47 000,00 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour le changement des menuiseries et la réfection des sols à la MDS de MONTCEAU-LES-MINES	MAPA	20232371068NB	19.06.23	Sarl DUMOUX groupé avec OUDOT Ingenierie 71210 SAINT-EUSEBE	23 950,00 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture terrasse du bâtiment Externat et l'aménagement des serres du bâtiment SEGPA au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY	MAPA	20232371069CF	15.06.23	BRP Etude Conseil 69530 BRIGNAIS	34 900,00 €	DPMG
Phase 2 de la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois (relance)	MAPA	20232371070CF	09.06.23	Sarl Menuiserie FAUTRELLE 71310 MERVANS	133 283,00 €	DPMG
Construction du Centre d'exploitation de FLEURVILLE - Lot n° 8 : bardage métallique	MAPA	20232371071PP	15.06.23	SA SMAC 25320 CHEMAUDIN	145 909,27 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des locaux de stockage suite incendie et réaménagement des locaux de la DAT à l'Espace Duhesme à MACON	MAPA	20232371072NB	26.06.23	Sarl DP & Associés groupé avec CVF Structures et Sarl WBI 71700 CHARDONNAY	31 870,00 €	DPMG
RD 681 / RD 994 Commune de LAIZY - reprise de la géométrie du carrefour	MAPA	20232371073NB	30.06.23	EUROVIA BFC 71402 AUTUN	229 969,06 €	DRI
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 6 : Charpente métallique - Couverture - Serrurerie	Négociée sans mise en concurrence	20232371074CB	20.06.23	Métallerie GRILLOT 71640 DRACY-LE-FORT	127 186,80 €	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 7 : Menuiseries extérieures et fermetures	MAPA	20232371075CB	19.06.23	SERRURERIE ALU DU MACONNAIS 71000 MACON	157 640,00 € Option 1 comprise	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 8 : Façades - Isolation thermique par l'extérieur	MAPA	20232371076CB	19.06.23	SAS BONGLET 39000 LONS-LE-SAUNIER	200 359,94 € Option 4 comprise	DPMG
Rénovation du collège Victor Hugo à LUGNY Lot n° 13 : VRD	MAPA	20232371077CB	19.06.23	EUROVIA BFC 71105 CHALON-SUR-SAONE	34 254,15 €	DPMG
Accompagnement du Département de Saône-et-Loire dans l'organisation d'un évènement de sensibilisation au handicap par le sport : "La Saône-et-Loire fête la différence"	MAPA	20232371078NB	10.06.23	HANDIAMO 75006 PARIS	86 500,00 €	DAPAPH
RD5A - Réparation du pont de la Levée à SAINT-MARCEL au PR1+050	MAPA	20232371079CB	28.06.23	FREYSSINET France 69630 CHAPONOST	233 570,00 €	DRI

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Mise en lumière et en sécurité des grottes d'AZE et de BLANOT et aménagements extérieurs aux grottes d'AZE Lot n° 2 : démolition - maçonnerie	MAPA	20232371080PP	29.06.23	ROC AMENAGEMENT 25210 LE RUSSEY	109 000,00 €	DPMG
Mise en lumière et en sécurité des grottes d'AZE et de BLANOT et aménagements extérieurs aux grottes d'AZE - Lot n° 3 : serrurerie	MAPA	20232371081PP	29.06.23	ROC AMENAGEMENT 25210 LE RUSSEY	304 000,00 €	DPMG
Création de locaux d'allotissement et d'export de repas à la Cité scolaire de DIGOIN Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie	MAPA	20232371082NB	05.07.23	Sas LASSOT 03130 ST-LEGER-DE-COUZANCE	24 392,23 €	DPMG
Création de locaux d'allotissement et d'export de repas à la Cité scolaire de DIGOIN Lot n° 3 : Second-Œuvre	MAPA	20232371083NB	05.07.23	Entreprise GIRARDON 71120 CHAROLLES	23 705,90 €	DPMG
Création de locaux d'allotissement et d'export de repas à la Cité scolaire de DIGOIN Lot n° 5 : Panneaux industriels et équipements frigorifiques	MAPA	20232371084NB	06.07.23	Sas PERRIER 71110 MARCIGNY	62 240,00 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 1 : Démolition - Désamiantage	MAPA	20232371085CB	20.07.23	ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT 71000 MACON	57 241,00 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 2 : Menuiseries extérieures PVC	MAPA	20232371086CB	21.07.23	BOURDON MENUISERIE 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	29 840,00 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 3 : Menuiseries intérieures bois	MAPA	20232371087CB	20.07.23	MENUISERIE FAUTRELLE 71310 MERVANS	18 345,50 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 4 : Plâtrerie - Peinture - Faux-plafonds démontables	MAPA	20232371088CB	20.07.23	SAS SAMAG 71100 SAINT-REMY	28 526,01 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 5 : Revêtement de sols souples	Négociée sans mise en concurrence	20232371089CB	21.07.23	SAS REVERSO 71880 CHATENOY-LE-ROYAL	8 348,00 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 6 : Plomberie - Sanitaire - Ventilation	MAPA	20232371090CB	20.07.23	COMALEC 71530 CRISSEY	18 255,08 €	DPMG
Restructuration intérieure du logement d'accueil pour transformation en locaux de services et remplacement de 10 menuiseries extérieures dans le bâtiment de la vie scolaire au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 7 : Electricité	MAPA	20232371091CB	21.07.23	SOCHALEG 71100 CHALON-SUR-SAONE	14 456,08 €	DPMG
MOE pour la réfection des toitures des bâtiments 3 et 4 à la gendarmerie de CHARNAY-LES-MACON	MAPA	20232371092CB	19.03.23	SARL FRIZOT CONCEPT 71000 MACON	35 000,00 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Création de locaux d'allotissement et d'export de repas à la Cité scolaire de DIGOIN Lot n° 2 : Charpente métallique - Couverture	MAPA	20232371093NB	20.07.23	COMEP - SICOP 71800 GIBLES	15 057,44 €	DPMG
Création de locaux d'allotissement et d'export de repas à la Cité scolaire de DIGOIN Lot n° 4 : Plomberie - CVC - Electricité	MAPA	20232371094NB	19.07.23	SAT MARCHAND 71602 PARAY-LE-MONIAL	23 125,40 €	DPMG
RD 18 - Pont de Thorey à GIGNY-SUR-SAONE et SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN : réparation et renforcement de l'ouvrage	AOO	20232371095PP	03.08.23	FREYSSINET France 69630 CHAPONOST	2 314 005,00 €	DRI
RD 981 - ROSEY : modification de carrefour	MAPA	20232371096PP	19.07.23	COLAS France 71300 MONTCEAU-LES-MINES	167 264,20 €	DRI
Mission d'assistance à la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la rénovation du collège « Vivant Denon » à SAINT-MARCEL	MAPA	20232371097PP	01.08.23	FLORES 69003 LYON	45 518,00 €	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Reconnaissance géophysique et hydrogéologique pour la prospection de nouvelles ressources en eau potable mobilisables pour le Val de Loire	20222271037PP	02.05.22	Groupement ANTEA France / GINGER CEBTP 45166 OLIVET Cedex	2	+ 24 640,00 €	15.05.23	DAT
RD 906 / RD 466B - ROMANECHÉ-THORINS : création d'un giratoire	20222271015PP	25.03.22	COLAS France 71304 MONTCEAU-LES-MINES	1	Ajout de 4 prix supplémentaires au Bordereau des prix unitaires	15.05.23	DRI
Réfection des réseaux de chauffage et de climatisation de l'Espace Duhesme à MACON	20212171064NR	31.05.21	Sas GUERIN 71570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	2	+ 236 321,74 €	22.05.23	DPMG
RD198 - PR 2+640 à 3+743 Rectification de virages à LA CHAPELLE AU MANS	20222271132NR	24.10.22	SAS PASCAL GUINOT TP 71210 MONTCHANIN	1	+ 19 953,73 €	23.05.23	DRI
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 3 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	20202071185CF	16.10.20	Serrurerie Aluminium du Mâconnais 71000 MACON	4	+ 14 110,00 €	11.05.23	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle du rez-de-chaussée du bâtiment B au collège Le Vallon à AUTUN	20181871136CF	19.09.18	Groupement Atelier des Equipages / BECA / CHALEAS / TECO 71300 MONTCEAU-LES-MINES	3	Transfert d'1 partie du marché à la Sas SYNAPSE Construction suite transmission universelle du patrimoine de CHALEAS Ingénierie à cette entité	17.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 1 : Désamiantage	20212171151NB	13.10.21	VALGO BFC 21000 DIJON	1	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 3 : Echafaudage	20212171153NB	14.10.21	SPEED ECHAFAUDAGES 69100 VILLEURBANNE	2	Prolongation du délai d'exécution du marché	24.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois	20212171154NB	13.10.21	SARL Menuiserie LAFFAY Père et Fils 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA- BUSSIÈRE	2	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	20212171155NB	14.10.21	SAS ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	2	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 6 : Menuiseries intérieures bois	20212171156NB	22.11.21	Sarl Entreprise SARRAZIN 71370 OUROUX-SUR-SAONE	4	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 8 : Faux-plafonds	20212171158NB	14.10.21	SAS ISOPLAC 21019 DIJON	4	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 9 : Carrelages - Faïences	20212171189NB	22.12.21	SIA REVETEMENTS 21000 DIJON	3	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 10 : Sols souples	20212171160NB	13.10.21	Sarl TACHIN 21110 GENLIS	3	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 11 : Isolation de façades	20212171161NB	13.10.21	Sarl SMPP 71210 MONTCHANIN	3	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 12 : Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	20212171162NB	14.10.23	SIX'M ENERGIE 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Amélioration thermique et aménagement partiel de la Maison départementale des solidarités (MDS) à CHALON-SUR-SAONE Lot n° 13 : Electricité - courants forts et faibles	20212171163NB	14.10.23	SAS SOCHALEG 71100 CHALON-SUR-SAONE	3	Prolongation du délai d'exécution du marché	23.05.23	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 2 : menuiseries aluminium - serrurerie	20212171194CF	11.01.22	SAS ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	3	+ 1 014,00 €	01.06.23	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 8 : chauffage - climatisation - ventilation - plomberie sanitaires	20212171199CF	10.01.22	SAS DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	3	+ 718,00 €	01.06.23	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 5 : carrelage - faïence	20212171200CF	11.01.22	AMVR POUPON Carrelages 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	3	- 1 875,06 €	01.06.23	DPMG
Aménagements paysagers et VRD au collège Pierre Paul Prod'hon à CLUNY	20222271159NR	17.01.23	Sasu IDVERDE 71000 VARENNES-LES-MACON	2	Prolongation de délai de 5 mois	02.06.23	DPMG
Réfection de la cour d'honneur, des portails et mise en accessibilité au château de PIERRE-DE-BRESSE - Lot n° 8 : chauffage - ventilation - plomberie	20212171135CB	20.09.21	SIX'M ENERGIE 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Sans incidence financière	05.06.23	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL- Lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois	20212171010CF	02.03.21	Menuiserie BEAL 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE	2	+ 4 485,52 €	05.06.23	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Maintenance et dépannages des ascenseurs, monte-charges et EPMR dans les bâtiments et les collèges du Département de Saône-et-Loire (71)	17.71.203.PP	03.11.17	OTIS SCS 71100 CHALON-SUR-SAONE	16	+ 4 390,94 €	06.06.23	DPMG
Réparation du pont de s Blattiers sur la RD 994 à DIGOIN	20222271084NR	08.07.22	Groupement Sas FREYSSINET / Sa BOUHET / Sarl ASSADA	1	- 10 553,90 €	12.06.23	DRI
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 3 : Menuiserie intérieure bois	20212171195CF	10.01.22	Menuiserie LAFFAY Père et Fils 71520 SAINT-LEGER-SOUS-BUSSIÈRE	4	+ 4 782,00 €	19.06.23	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 1 : Démolition - Gros-œuvre	20212171193CF	10.01.22	Entreprise RENAUD 01750 REPLONGES	4	+ 2 042,05 €	16.06.23	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 6 : Revêtement de sol souple	20212171197CF	10.01.22	SAS REVERSO 71880 CHATENOY-LE-ROYAL	3	+ 560,00 €	16.06.23	DPMG
Mise en conformité électrique, chauffage, isolation et création d'un préau ouvert au collège La Varandaine à BUXY - Lot n° 2 : Charpente métallique - Serrurerie	20212171091CF	21.06.21	SAS Métallerie GRILLOT 71640 DRACY-LE-FORT	1	- 6 828,75 €	15.06.23	DPMG
Aménagements paysagers et VRD au collège Pierre Paul Prod'hon à CLUNY	20222271159NR	17.01.23	IDVERDE 71000 VARENNES-LES-MACON	1	33 213,05 €	15.06.23	DPMG
Réfection de la cour d'honneur, des portails et mise en accessibilité au château de PIERRE-DE-BRESSE Lot n° 8 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	20212171135CB	20.09.21	SIX'M ENERGIE 71100 CHALON-SUR-SAONE	3	8 681,04 €	19.06.23	DPMG

ACCORDS-CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Barrage du pont du Roi Auscultation topographique - Années 2023 / 2026	MAPA	202323AC052NB	12.04.23	S.I.T.E.S 92500 RUEIL MALMAISON	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 8 100,00 €	DRI
Prestations d'externalisation de l'instruction et de contrôle dans le cadre de la gestion de la subvention globale FSE et FSE+	MAPA	202323AC055CB	15.05.23	CAPP-EUROPE 33000 BORDEAUX	Sans minimum Maximum annuel de 105 000,00 €	DGAS
Maintenance, assistance et évolution du progiciel de gestion de patrimoine AS-TECH Web Office	Négociée sans pub ni concurrence	202323AC056CB	08.06.23	AS-TECH SOLUTIONS 34970 LATTES	Sans minimum Maximum : 85 000,00 €	DSID
Entretien des Ouvrages d'Art du Département de S&L (5 lots) Lot n° 1 : STA d'AUTUN - LE CREUSOT	AOO	202323AC057NB	19.06.23	THIVENT SAS 71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 297 219,00 €	DRI
Entretien des Ouvrages d'Art du Département de S&L (5 lots) Lot n° 2 : STA du Charolais-Brionnais	AOO	202323AC058NB	19.06.23	THIVENT SAS 71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 282 825,50 €	DRI
Entretien des Ouvrages d'Art du Département de S&L (5 lots) Lot n° 3 : STA du Chalonnais	AOO	202323AC059NB	19.06.23	Sarl SLTS 71118 ST-MARTIN-BELLE-ROCHE	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 253 155,00 €	DRI
Entretien des Ouvrages d'Art du Département de S&L (5 lots) Lot n° 4 : STA du Louhannais	AOO	202323AC060NB	19.06.23	Sarl SLTS 71118 ST-MARTIN-BELLE-ROCHE	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 224 751,00 €	DRI
Entretien des Ouvrages d'Art du Département de S&L (5 lots) Lot n° 5 : STA du Mâconnais	AOO	202323AC061NB	19.06.23	Sarl SLTS 71118 ST-MARTIN-BELLE-ROCHE	Sans minimum Maximum indicatif annuel : 232,347,00 €	DRI

ACCORDS-CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Couches de roulement et renforcements de chaussées en matériaux hydrocarbonés sur les routes départementales - Année 2023 Lot n° 2 : STA du Charolais-Brionnais	AOO	202323AC062CF	29.06.23	Groupement Colas France / Sas THIVENT 71304 MONTCEAU-LES-MINES	Sans minimum Maximum de 3 000 000,00 € HT par an Montant indicatif annuel : 1 679 981,00 €	DRI
Fourniture de ressources numériques pour les besoins de la Bibliothèque de Saône-et-Loire - Lot n° 1 : Vidéos à la demande	avec négociation	202323AC063CF	03.07.23	ARTE France développement 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	Sans minimum Maximum de 40 000,00 € HT par an	DLPAC
Maintenance, assistance, évolution et hébergement du site internet des Archives Départementales	Négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables	202323AC064PP	19.07.23	PROFILS - 1 égal 2 13400 AUBAGNE	Sans minimum Maximum de 100 000,00 € HT	DSID

AVENANTS ACCORDS-CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Livraison et mise à disposition de matériel de collecte et transport et élimination des déchets à risques infectieux	201919AC165CF	27.01.20	Z COLL 21600 LONGVIC	2	Sans incidence financière Ajout du point de collecte au Centre de santé territorial de Louhans	02.06.23	DGAS
Intervention de psychologues en soutien technique auprès des personnels de PMI - Lot n° 1 : PMI de Mâcon et Tournus / Cluny	202222AC040PP	17.03.22	COLLOVRAY Carole, psychologue 71000 MACON	1	Prolongation de délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023	23.05.23	DEF
Intervention de psychologues en soutien technique auprès des personnels de PMI - Lot n° 2 : PMI de Paray-le-Monial et Charolles	202222AC041PP	17.03.22	CHANDELIER Vanessa, psychologue clinicienne 01570 REPLONGES	1	Prolongation de délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023	24.05.23	DEF
Intervention de psychologues en soutien technique auprès des personnels de PMI - Lot n° 3 : PMI d'Autun, Montceau-les-Mines et Le Creusot	202222AC042PP	17.03.22	LETANG Nathalie, psychologue clinicienne 71210 TORCY	1	Prolongation de délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023	02.06.23	DEF
Fourniture de gourdes en inox, supports d'une compensation environnementale par la plantation d'arbres et d'actions de sensibilisation de collégiens de Saône-et-Loire	202121AC065PP	12.05.21	Sas ARBOL 71960 PRISSE	2	Augmentation de 1,9 % sur le prix actuel n° 1 du bordereau des prix unitaires pour les bons de commande notifiés entre le 15 avril 2023 et le 31 mai 2023	12.06.23	DC
Accès au logement et accompagnement social pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	202121AC081PP	29.06.21	Association LE PONT groupée avec Espace Saint-EX (FJT d'AUTUN)	4	Augmentation de 3,68 % des prix unitaires, révision des prix unitaires et adoption d'un nouveau bordereau des prix valant détail estimatif indicatif annuel	30.06.23	DEF
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 2 : Centre Eden à CUISERY	202323AC009NB	09.03.23	ARC-EN-CIEL 21600 LONGVIC	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 13 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 4 : LAB71 à DOMPIERRE-LES-ORMES	202323AC011NB	09.03.23	CNET 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 15 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 7 : Maison départementale des solidarités à MARCIGNY	202323AC014NB	09.03.23	CNET 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 1 000 €	18.07.23	DPMG

AVENANTS ACCORDS-CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 8 : Maison départementale des solidarités à MONTCEAU-LES-MINES	202323AC015NB	09.03.23	ARC-EN-CIEL 21600 LONGVIC	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 10 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 9 : Maison départementale des solidarités à PARAY-LE-MONIAL	202323AC016NB	09.03.23	CNET 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 7 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 10 : Maison départementale des solidarités à PIERRE-DE-BRESSE	202323AC017NB	09.03.23	CNET 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 2 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 11 : Maison départementale des solidarités à SENNECEY-LE-GRAND	202323AC018NB	09.03.23	ARC-EN-CIEL 21600 LONGVIC	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 9 000 €	18.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 12 : Maison départementale des solidarités à TOURNUS	202323AC019NB	13.03.23	ONET SERVICES 71000 MACON	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 2 000 €	19.07.23	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des Services départementaux Lot n° 13 : Sites d'AUTUN	202323AC020NB	09.03.23	ARC-EN-CIEL 21600 LONGVIC	1	Augmentation maximum annuelle du contrat + 2 000 €	18.07.23	DPMG

**Direction des affaires juridiques**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 106**

**REPRESENTATION EN JUSTICE**

**INFORMATION**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

• **Rappel des dispositions législatives**

[En application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a donné délégation au Président pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence. ]

• **Présentation de la demande**

[Une information sur les nouveaux contentieux et les décisions de justice rendues est présentée en annexe sous forme de tableaux. ]

Il vous est proposé :

- de prendre acte des informations ci-annexées relatives aux contentieux en cours et aux décisions de justice rendues.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**NOUVEAUX CONTENTIEUX - AD septembre 2023**

Type contentieux	Direction / Service	Jurisdiction saisie	date requête ou réception CD	Montant en euros	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Rappel des faits
CMI	DAJ	TA Dijon	19/05/2023	0,00	Mr S. A.	CD 71	M. A. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "stationnement"
CMI	DAJ	TJ Macon	31/05/2023	0,00	M. F. S.	CD 71	M. F. S. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "priorité"
CMI	DAJ	TJ Macon	31/05/2023	0,00	M. F. C.	CD 71	M. F. C. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "priorité"
CMI	DAJ	TA Dljon	30/06/2023	0,00	M. A. N.	CD 71	M. A. N. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "stationnement"
CMI	DAJ	TJ Macon	03/07/2023	0,00	M. J-M S.	CD 71	M. J-M S. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "priorité" et "invalidité"
CMI	DAJ	TJ Macon	05/07/2023	0,00	Mme I. H.	CD 71	Mme I. H. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "priorité" et "invalidité"
CMI	DAJ	TJ Macon	10/07/2023	0,00	Mme R. K.	CD 71	Mme R. K. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "priorité" et "invalidité"
CMI	DAJ	TJ Macon	27/07/2023	0,00	Mr M. A.	CD 71	Mr M. A. conteste la décision lui refusant l'octroi de la CMI mention "stationnement"
Indu RSA	DIEL	TA	14/02/2022	640,00 €	N. E. F.	CD 71	Recours contre la décision de la CAF du 27 janvier 2023 accordant une remise partielle de la dette pour 128 €
Indu RSA	DIEL	TA	14/02/2022	10 030,46 €	D. K.	CD 71	Recours contre la décision du Département du 02/03/2023 accordant une remise partielle de la dette pour 5 015,23 €
Indu RSA	DIEL	TA	14/03/2023	1 080,00 €	M. D.	CD 71	Recours contre la décision de la CAF du 27 janvier 2023 accordant une remise partielle de la dette pour 540 €
Indu RSA	DIEL	TA	13/03/2023	8 609,94 €	P. R.	CD 71	Recours contre la décision du Département du 26 août 2022 de rejeter un recours contre la notification d'indu de RSA de la CAF du 5 juillet 2022
Indu RMI	DIEL	Cour d'appel Paris	03/04/2023	8 585,04 €	N. T.	CD 71	Recours contre la décision de mise en demeure du 15 janvier 2016 émise par le comptable public du centre des finances publiques de Mâcon
Indu RSA	DIEL	TA	06/04/2023	5 776,10 €	M. P.	CD 71	Recours contre la contrainte notifiée par la CAF le 15/03/2023

Type contentieux	Direction / Service	Jurisdiction saisie	date requête ou réception CD	Montant en euros	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Rappel des faits
Indu RSA	DIEL	TA	04/05/2023	5 716,66 €	F. E. M.	CD 71	Requête complémentaire recours notifications indus RSA
Indu RSA	DIEL	TA	11/05/2023	6 556,58 €	S. M.	CD 71	Requête contre la notification d'application d'une amende administrative suite fraude
Indu RSA	DIEL	TA	22/05/2023		H. B.	CD 71	Recours contre la décision de réduire son droit RSA pour non respect des devoirs
Indu RSA	DIEL	TA	07/06/2023	12 800,94 €	C. Z.	CD 71	Requête complémentaire contre décision de rejet notification d'indu
Indu RSA	DIEL	TA	20/07/2023		H. B.	CD 71	requête complémentaire contre décision de réduire son droit RSA
Indu RSA	DIEL	TA	17/07/2023	14 503,97 €	N. P.	CD 71	requête contre la décision de retenir un séjour à l'étranger de plus de trois mois et de calculer un indu de RSA
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	31/03/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Entreprise E	L'entreprise E. a effectué des travaux de pose de fibre pour le compte de Voie Navigable de France, sans permission de voirie, sur la voie verte n° 4 sur la commune de Cheilly-les-Marges
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	24/03/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Entreprise G T.P.	L'entreprise G. T.P. a réalisé des travaux de mise à niveau de chambre télécom sans accord technique, sur la route départementale n° 294, sur le territoire de la commune de Sevrey. Ces travaux ont occasionnés une gêne à la circulation.
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	24/03/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Société O	La société O. a réalisé des travaux de mise à niveau de chambre télécom sans accord technique, sur la route départementale n° 294, sur le territoire de la commune de Sevrey,
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	09/05/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Société O	La société O. a réalisé des travaux de remplacement de support télécom sans permission de voirie et sans arrêté de circulation, sur la route départementale n° 983, sur le territoire des communes de Fley et Savianges.
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	16/05/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	J M	Madame J. M. n'a pas procédé à l'élagage de ses plantations au droit de la RD 134 sur le territoire de la commune de Verzé malgré un courrier de mise en demeure adressé le 18/01/2023,

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception CD	Montant en euros	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Rappel des faits
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Mâcon	01/06/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Société O	La société O. n'as pas retiré des supports métalliques implantés sans autorisation sur la RD 17 sur le territoire de la commune de Sologny
Domaine Public	DRI	Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône	13/06/2023		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Entreprise A	L'entreprise A. a réalisé des travaux de branchement sur la RD 25 sur le territoire de la commune de Bissey-sous-Cruchaud sans arrêté de circulation et hors prescription de l'accord de voirie

CDAS = commission départementale d'aide sociale

CCAS = commission centrale d'aide sociale

DTR = déclaration trimestrielle de ressources

CAF = caisse d'allocations familiales

CD71 =Département de S&L

TA = tribunal administratif

## DECISIONS RENDUES - AD septembre 2023

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
CMI	DAJ	TJ Mâcon	01/02/2023	25/05/2023	Mme A. R. G.	CD 71	Le TJ déclare le désistement de Mme G. relative à sa demande relative à le CMI mention "invalidité".
Agrément d'assistante familiale	DAJ/PMI	TA Dijon	03/05/2022	01/06/20230	Mme M. B.	CD 71	La requête de Madame B. tendant à l'annulation de la décision du PCD lui retirant son agrément d'assistante familiale est rejetée.
CMI	MDPH	TJ Mâcon	21/05/2022	20/07/2023	M. L. G.	CD 71	La requête de M. G. tenant à l'obtention de la CMI mention "invalidité" est rejetée.
Indu RSA	DIEL	TA	25/06/2021	02/03/2023	W. I.	CD 71	Le requérant conteste un avis de sommes à payer que lui a envoyé le payeur correspondant un indu de RSA notifié par la caf de l'ain : jugement en faveur du Département
Indu RSA	DIEL	TA	15/12/2021	12/05/2023	F. F.	CD 71	Le requérant n'a pas déclaré l'intégralité de ses revenus (loyers perçus). Il conteste le rejet de sa demande de remise de dette au motif qu'il n'a pas les moyens de rembourser la dette : jugement en faveur du Département
Indu RSA	DIEL	TA	21/03/2022	09/06/2023	F. E. M.	CD 71	La requérante n'a pas déclaré le départ de sa famille à l'étranger : jugement en faveur du Département
Indu RSA	DIEL	TA	06/04/2023	20/06/2023	M. P.	CD 71	Recours contre la contrainte notifiée par la CAF le 15/03/2023 : Requête de Monsieur rejetée
Indu RSA	DIEL	TA	07/07/2022	07/07/2023	C. M.	CD 71	Recours contre la décision du Département du 8 juin 2022 rejetant la demande de remise de dette pour un indu de RSA d'un montant de 1 834,86 € : jugement en faveur du Département
Indu RSA	DIEL	TA	13/08/2022	07/07/2023	N. C.	CD 71	Recours contre la décision du Département du 5 août 2022 rejetant la demande de remise de dette pour un indu de RSA d'un montant de 4 871,10 € : jugement en faveur du Département
Amende administrative	DIEL	TA	17/08/2022	11/07/2023	A. H.	CD 71	Recours contre la décision d'amende administrative d'un montant de 1 028,40 € : jugement en faveur du Département
Indu RMI	DIEL	Cour d'appel Paris	03/04/2023	29/06/2023	N. T.	CD 71	Recours contre la décision de mise en demeure du 15 janvier 2016 émise par le comptable public du centre des finances publiques de Mâcon : jugement en défaveur de l'allocataire
Domaine Public	DRI	TJ Mâcon	07/05/2021	Pas de jugement	CD 71	B. L.	Le Conseil départemental de Saône-et-Loire avait saisi le Procureur car M. B L n'avait pas réalisé l'élagage de ses plantations au droit de la RD 985 sur le territoire de la commune de La Chapelle-sous-Dun. A ce jour, l'élagage étant réalisé, le dossier est soldé.
Domaine Public	DRI	TJ de Chalon-sur-Saône	25/08/2021	Pas de jugement	CD 71	JF L et F V	Le Conseil départemental de Saône-et-Loire avait saisi le Procureur car M. JF L et Mme F V n'avaient pas réalisé l'élagage de leurs plantations au droit de la RD 291 sur le territoire de la commune de Flacey-en-Bresse. A ce jour, l'élagage étant réalisé, le dossier est soldé.

ASHPA : Aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées

CAF : Caisse d'allocations familiales

CDAS : Commission départementale d'aide sociale

CE : Conseil d'Etat

CJA : Code de justice administrative

DAPAPH : Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

DILS : Direction du logement et de l'insertion sociale

TJ : Tribunal judiciaire

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

JAF : Juge aux affaires familiales

OA : obligé alimentaire ou obligation alimentaire

PAAS : Politique d'aide et d'action sociale

RSA : Revenu de Solidarité Active

TA : Tribunal Administratif

DRI : Direction des routes et des infrastructures

**Direction des ressources humaines et des relations sociales**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 107**

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL**

**Emplois temporaires**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**• Rappel du contexte**

La gestion de l'effectif du Département appelle de façon récurrente des ajustements en prévision ou à l'occasion des recrutements. Il appartient en effet à la Collectivité d'adapter régulièrement le tableau de ses emplois par la suppression, la transformation ou la création de postes, en fonction des missions qu'elle exerce, des profils et des compétences recherchés.

Par ailleurs, afin de répondre à des besoins temporaires et non permanents, le Département peut recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, et de l'article L332-24 en ce qui concerne les contrats de projet.

**• Présentation de la demande**

L'annexe au rapport indique le détail des emplois temporaires proposés.

➤ **Direction des routes et des infrastructures**

Dans le cadre de la gestion active du foncier départemental initiée en septembre 2019, un diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti a été réalisé afin d'avoir une vue d'ensemble des tenements dont le Département est propriétaire, gestionnaire ou affectataire. Ainsi plus de 3 200 parcelles cadastrées ont été répertoriées sans compter les nombreux délaissés routiers (environ 600). Cette démarche a pour objectif de répondre aux besoins des politiques publiques, de piloter d'éventuelles réserves foncières, de répondre aux sollicitations externes sur des parcelles précises, de disposer de nouvelles recettes potentielles par la vente et de minimiser les dépenses notamment en matière d'entretien.

Grâce à un outil mis en œuvre par la Direction des systèmes d'information et du digital, l'ensemble de ce patrimoine foncier a pu être cartographié. Parallèlement, les services territoriaux d'aménagement ont inspecté toutes les parcelles non bâties en vue de déterminer leur destination. A ce jour, suite au recrutement d'un emploi temporaire en novembre 2022 pour une durée d'un an, ce sont près de 300 parcelles qui ont fait l'objet d'un classement au domaine public routier départemental conformément à l'affectation de celles-ci. Par ailleurs, les délaissés routiers ont tous été saisis dans l'outil de gestion patrimoniale retenu, à savoir Gimaweb, et l'affectation des parcelles cadastrées est en cours de finalisation (2503 parcelles traitées sur 3253).

Compte tenu du nombre de parcelles restant à classer et à traiter éventuellement avec négociations foncières, soit environ 3400 parcelles y compris les délaissés, le traitement de ces affaires nécessite de la ressource humaine.

Afin de mener à bien cette mission qui nécessite de nombreuses démarches auprès des partenaires institutionnels (France Domaines, Services fiscaux, Collectivités, services de l'Etat), des géomètres, des notaires et des particuliers situés à proximité des tènements concernés, il est proposé de recourir au recrutement d'un contrat de projet d'une durée d'un an rémunéré en référence au grade de rédacteur territorial.

➤ **Direction des routes et des infrastructures (STA - viabilité hivernale 2023-2024)**

La Direction des routes et des infrastructures (DRI) et les services territoriaux d'aménagement (STA) qui en relèvent réalisent l'exploitation et l'entretien de la voirie départementale. Afin de maintenir l'utilisation par les usagers du réseau routier dans les conditions de sécurité requises, une campagne de viabilité hivernale est organisée pour une durée de 4 mois sur l'ensemble du territoire départemental pendant la période où l'aléa météorologique est le plus significatif. La préparation de cette opération fait l'objet d'une analyse approfondie des ressources mobilisables et des besoins requis pour établir un calendrier complet d'astreinte tout au long de la campagne. Au vu du découpage des circuits, des cycles d'astreintes et du périmètre d'intervention de chaque centre d'exploitation, il est proposé la création de 5 emplois temporaires à positionner sur le territoire départemental du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 18 mars 2024 (fin de la campagne de viabilité hivernale).

Les 5 agents seraient rémunérés en référence au grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon (filiale technique - catégorie C). Compte tenu de la nature de leurs missions et des sujétions particulières s'y rapportant, ils seront éligibles au paiement d'indemnités d'astreintes et d'heures supplémentaires selon les conditions réglementaires.

Par ailleurs, afin de permettre une entrée en fonctions adaptée aux exigences spécifiques de la mission, ces agents seront à recruter au 1<sup>er</sup> novembre pour être formés durant les quinze premiers jours de leur affectation à la conduite d'engins de chantier, au bûcheronnage et à la signalisation.

➤ **Direction des sports et de la vie associative**

Le Département de Saône-et-Loire a obtenu la labellisation Terre de Jeux 2024. Il s'est donc engagé à promouvoir les jeux olympiques et paralympiques ainsi que leurs valeurs. La stratégie d'animation départementale pour les JO 2024 porte sur 3 axes : développer des actions à destination des centres de préparation aux jeux en positionnant le Département comme point d'appui, l'inscription dans les dispositifs Terre de Jeux en valorisant les actions existantes et la proposition d'une programmation d'animations porteuse d'un héritage.

Afin de soutenir le service à accomplir ces différentes missions sur un temps restreint, il est souhaité la création d'une mission occasionnelle d'un an, rémunérée en référence au grade de rédacteur territorial.

Ce poste consisterait à proposer, concevoir et mettre en œuvre le programme d'animations Terre de jeux 2024 et plus spécifiquement :

- Être force de proposition sur le programme d'animations Terre de jeux 2024
- Organiser, mettre en œuvre et évaluer les projets, animations et actions programmées dans le cadre de Terre de jeux 2024
- Assurer le suivi administratif Terre de jeux 2024
- Assurer la bonne communication des événements en lien la DIRCOM
- Apporter un soutien et participer aux activités événementielles de la Direction des Sports.

## **ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Les crédits sont inscrits au budget 2023 principal sur le programme « Rémunérations » en diverses opérations.

Il vous est proposé :

- d'approuver la création d'emplois temporaires tels que proposés au présent rapport et en annexe.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

<b>Direction</b>	<b>Filière</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Quotité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Durée</b>
<b>DRI</b>	Administrative	B	Rédacteur	Temps complet	1	3 ans (Contrat projet)
<b>DRI</b>	Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	1	5 mois
<b>Direction des sports</b>	Administrative	B	Rédacteur	Temps complet	1	1 an

**Direction des ressources humaines et des relations sociales**

**Réunion du 28 septembre 2023**  
**Rapport N° 108**

**REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET ASTREINTES**

**Directeurs des foyers de l'enfance**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**• Rappel [du contexte ]**

Le Département dispose de 2 foyers de l'enfance, l'un à Mâcon, l'autre à Chatenoy-le-Royal. Les personnels de ces établissements publics autonomes relèvent de la Fonction publique hospitalière. L'article 143 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 prévoit le détachement des directeurs des foyers de l'enfance dans la Fonction publique territoriale. L'objectif est de permettre aux présidents des Départements de recruter, nommer et assurer le pouvoir hiérarchique sur les directeurs des foyers de l'enfance.

La publication des postes de chef d'établissement est désormais assurée par le Département selon les procédures en vigueur, les candidatures sont à adresser directement auprès du Département.

Actuellement les postes de directeurs des 2 foyers de l'enfance du département sont vacants (un directeur contractuel assure l'intérim des 2 établissements). Le Département est en cours de procédure de recrutement pour ces 2 postes qui seront affectés aux foyers de l'enfance mais relèveront de la Fonction publique territoriale (FPT).

Les situations seront différentes selon le statut de l'agent recruté :

- Fonctionnaire territorial : l'agent sera recruté par le Département et mis à disposition du foyer de l'enfance
- Fonctionnaire hospitalier : l'agent sera nommé par le Département et affecté au foyer de l'enfance qui le comptera dans ses effectifs, il sera détaché sur un poste d'administrateur territorial
- Agent contractuel de droit public : l'agent sera nommé par le Département et affecté au foyer de l'enfance qui le comptera dans ses effectifs, il sera recruté sur un poste d'administrateur territorial contractuel.

Le rattachement hiérarchique sera établi avec la Directrice de l'enfance et des familles (DEF) de la Direction générale adjointe aux solidarités du Département (DGAS).

**• Présentation de la demande**

Le règlement du temps de travail départemental et le règlement des astreintes départementales sont donc à adapter pour les directeurs au fonctionnement des foyers de l'enfance. Ces établissements sont ouverts sans discontinuer 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

## 1. Le temps de travail

Il est proposé de se conformer à l'organisation actuelle des foyers de l'enfance et de fixer le temps de travail des directeurs dans les conditions suivantes sur la base de 1 607 heures :

- Congés annuels : 5 x la durée hebdomadaire du travail, soit 25 jours pour un temps plein
- Réduction du temps de travail : 20 jours diminués de la journée de solidarité soit 19 jours (plein temps)
- Temps de travail quotidien de référence : 7,70 heures (soit 7 heures 42 mn).

## 2. Astreintes

L'astreinte est une période durant laquelle l'agent n'est pas sur son lieu de travail mais doit être à disposition permanente et immédiate de son employeur. Pour les foyers de l'enfance, la mission prioritaire est celle d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs pour l'ensemble du Département.

La réglementation prévoit que les directeurs, chefs d'établissement, peuvent bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service. Cette concession est attribuée en contrepartie de la participation de ces personnels aux gardes de direction et des sujétions de responsabilité permanente et de continuité du service public qui leur sont dévolues. Lorsque le patrimoine ne permet pas d'assurer le logement du directeur ce dernier bénéficie d'une indemnité compensatrice mensuelle.

En l'absence de concession d'un logement attribué par nécessité absolue de service, il sera attribué mensuellement aux directeurs un montant de 1 142 € qui sera intégré dans leur Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette somme fait référence au décret n° 2010-30 du 8 janvier 2010 qui fixe le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle des directeurs de la Fonction publique hospitalière. Le montant attribué évoluera en fonction de la réglementation.

Les directeurs des foyers de l'enfance définissent le rythme des astreintes des personnels.

Le Comité social territorial a émis un avis favorable le 13 juin 2023.

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Rémunération » en diverses opérations.

Il vous est proposé :

- d'approuver le règlement du temps de travail et des astreintes des directeurs de foyers de l'enfance selon les dispositions prévues au présent rapport.

Le Président,  
ANDRE ACCARY